

Actualisation des aléas de mouvements de terrain - Novembre 2023

Dès 1987, le Préfet du Val d'Oise a pris un arrêté délimitant plusieurs périmètres de risques liés à la présence d'anciennes carrières souterraines.

Suite à des désordres liés aux cavités (boves) et falaises (éboulements rocheux et glissements de terrain) survenus notamment en 2001 sur trois communes du Val d'Oise (Vétheuil, Haute-Isle et La Roche Guyon) et deux communes des Yvelines (site dit « Boucle de Moisson »), plusieurs études ont été menées entre 2003 et 2010 relatives à ce risque afin de :

- dresser une cartographie de l'aléa « mouvements de terrain liés aux instabilités de falaise et de boves »,
- évaluer les éléments de prévention à mettre en œuvre notamment sur l'aléa très fort en front rocheux,
- analyser globalement l'impact sur l'environnement des parades préconisées par le Cerema (ex CETE de Lyon et d'Île-de-France),
- proposer une étude des enjeux sur les 3 communes du Val d'Oise.

En décembre 2009, le Préfet a prescrit l'élaboration d'un PPRN-MT (Plan de prévention des risques naturels mouvements de terrain) concernant les trois communes de Vétheuil, Haute-Isle et La Roche Guyon.

En 2022-2023, la démarche a été reprise pour finaliser et approuver ce plan de prévention. Dans le même temps, le niveau des aléas, modéré, fort, très fort, a été mis à jour.

Méthodologie de mise-à-jour des niveaux d'aléas

Les études initiales de qualification d'aléas ont été réalisées en 2005 et 2006. Elles ont été faites selon une méthodologie précise et éprouvée, similaire pour les 3 communes du Val d'Oise. Cela a abouti en une cartographie de l'aléa mouvements de terrain liés aux instabilités de falaise et de bove, référencée dans le dossier n 41360-1. En repartant des documents initiaux des visites sur le terrain répertoriés dans les archives « papier » du Cerema, la méthode employée consiste à comparer ces données avec les observations réalisés en 2022. 41 parcelles privées sont concernées par ces aléas sur la commune. Au regard du faible enjeux initial (une seule parcelle qualifiée en aléa « bove » fort et aléa « falaise » essentiellement faible à modéré sur les parcelles privées concernées), le choix a été fait de ne pas les visiter et de maintenir les aléas originaux sur la mise-à-jour 2022.

Deux sites (parcelles communales) ont fait l'objet de nouvelles investigations :

- piton rocheux aux lieux-dits « Les Sureaux-Les Rivières », géré par la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine ;
- Haut du chemin de Chérence, avec un front rocheux sur un linéaire de 80 m sous-cavé par la grotte des Mamazelles (aléa « bove » fort).

1. Le piton rocheux aux lieux-dits « les Sureaux-les Rivières »

Les niveaux d'aléas « falaise » initiaux modéré à fort sont confirmés sur l'éperon. En falaise supérieure, quelques masses désolidarisées (>0,5 m³) peuvent produire l'éboulement de petits blocs de dimensions inférieures à 50 cm de côté.

L'activité de l'éperon est relativement forte, avec des écaillages importants et un front mis à nu par glissement des sols et colluvions sur la craie saine. En pied du piton et latéralement, les silex, pierres et petits blocs sont souvent arrêtés par la végétation et troncs d'arbres.

2. Haut du chemin de Chérence (grotte des Mamzelles)

L'aléa « bove » fort est maintenu

Les niveaux d'aléa « falaise » faible à fort sont également confirmés sur une grande partie du linéaire. En partie Nord de la falaise, sur un linéaire de 13 m et bien que la hauteur de falaise soit faible (2 m), il a été proposé de majorer l'aléa « falaise » à un niveau modéré pour une masse fracturée (environ 16m³) à pendage apparent défavorable, désolidarisée par des racines et érodée en pied.